

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLFSS POUR 2018 - (N° 269)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 176

présenté par

M. Cattin, M. Straumann, M. Hetzel, M. Morel-À-L'Huissier et M. Aubert

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 12, insérer l'article suivant:

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.